



DELIBERATION N°20140097 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

OPERATIONS FONCIERES - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN RUE RONSARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140097-DE

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140097

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune est propriétaire d'une bande de terrain d'environ 0.50 m de large sur 32 m de long séparant la façade sud/est des parcelles cadastrées section 111 AT N°418 et 415 de la voie de desserte dénommée rue Ronsard, lieu-dit « la Philippière ».

Les propriétaires des parcelles susnommées souhaitent acquérir cette bande de terrain afin de permettre le désenclavement de leurs parcelles et y construire sur ces dernières 3 maisons individuelles.

Ce terrain faisant partie du domaine privé communal et n'ayant aucune utilité pour la commune, il est envisagé de le vendre sur la base de la valeur vénale déterminée par France Domaine, à savoir 54 € le m².

Ainsi, M. BENSALÉM et M. AMRANI s'engagent à acheter un espace de 3 m² et M. BAIKECHE 13 m².

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la cession d'une bande de terrain communal sise rue Ronsard lieudit La Philippière, au profit de Messieurs BENSALÉM, AMRANI et BAIKECHE ou toute personne physique ou morale s'y substituant, moyennant le prix de 54 € / m²,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD